



Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat

Isère

# SÉCURITÉ DANS L'ENTREPRISE

LES



Élaboration du document unique  
pour votre entreprise

Prévention des risques

Exercices pratiques personnalisés

Richesse des échanges

Coût de la formation

## Gérer les risques professionnels dans l'entreprise : le document unique

*Réaliser et actualiser le document unique  
de votre entreprise*

### OBJECTIFS

- *Comprendre la réglementation : directive cadre du 12/06/1989 – loi du 31/12/1991 – décret du 05/11/2011 et circulaire du 18/04/2002*
- *Déterminer les critères : qualité, sécurité, environnement, compétitivité économique,....*
- *Identifier les acteurs : chefs d'entreprise, salariés, consultants spécialisés, CRAM, DDTEFP, services médicaux du travail, ....*
- *Établir le document unique : quel plan d'action ?*

### CONTENU

- **Connaître la législation** : loi du 31/12/91, décret du 05/11/01 et circulaire du 18/04/02
- **Définir les enjeux pour votre entreprise** : qualité, sécurité, environnement, compétitivité économique
- **Identifier les dangers et les risques**, savoir les évaluer
- **Analyser les postes et les unités de travail**
- **Déterminer les mesures de prévention** : méthodes et outils
- **Réaliser ou actualiser le document unique** de votre entreprise

### POUR QUI ?

Chef d'entreprise, conjoint,  
collaborateur, salarié

### PRÉ-REQUIS

Aucun

### LE FORMATEUR

Un formateur dûment sélectionné ayant  
une très bonne connaissance des petites  
entreprises

### DURÉE

2 jours + 8 heures en individuel

### OÙ ET QUAND ?

#### Grenoble :

23 et 30 janvier – 24 et 30 mai  
9 et 16 novembre

#### Vienne :

16 et 23 avril – 12 et 19 novembre

### COÛT (NET DE TAXE)

**Artisan : 60 €\***

\* Grâce à la prise en charge financière du Conseil de la Formation

**Salarié : 1 020 €**

Renseignements et inscription :

Site de Grenoble : 04 76 70 82 12

Site de Vienne : 04 74 57 70 70

formation@cma-isere.fr